



Divorce et rachat de soult

Par **raimundo**, le **29/01/2008** à **18:15**

Actuellement séparé depuis un an de mon mari, nous avons entamé des démarches afin que je rachète la maison en lui versant une soult, nous sommes passés chez le notaire et devons poursuivre avec un avocat commun pour divorcé selon les closes faites par le notaire.

En attendant la maison étant toujours en commun les traites étant jusqu'à présent payées par moitié.

Mais mon mari décide à partir de maintenant de ne plus payer sa part.

A-t-il le droit?